



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : TRAVAUX 1

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE GOUDRONNAGE ROUTE DES TOULOUZANNES ET RUE PASTEUR DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU PONT DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à CODURI Laetitia.
 DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
 PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
 BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
 BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
 RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
 ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : CODURI Laetitia.



Rapporteur : Renée PETELET.

Le Conseil Général des Hautes-Alpes va remplacer le pont situé sur l'avenue du Général de Gaulle au printemps 2013. Afin de ne pas bloquer la circulation en ville, des investissements nécessaires seront réalisés par la commune.

Ils comprennent notamment le goudronnage de la route des Toulouzanes et la suppression des ralentisseurs dans la rue Pasteur pour un montant total de 113 755,40 € HT soit 136 051,46 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant		Participation	
Montant T.T.C.	136 051,46 €	Conseil Général 60 %	68 253,24 €
Montant T.V.A.	22 296,06 €	Autofinancement 40 %	45 502,16 €
Montant H.T.	113 755,40 €	Total	113 755,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de ces réalisations.
- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 26 DEC. 2012

PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012

NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012